

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne, LITWINSKI Maëlle.

Excusé : M PAVOINE Jérôme.

Absents : Mme MOREL Sabine, M REBOUX Pierrick.

Secrétaire de Séance : M CORVOISIER Alain.

Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2018.

Délibération 2018/37

Objet – ETUDES PRÉALABLES À L'AMÉNAGEMENT DU BOURG ET DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché pour la réalisation des études préalables à l'aménagement du bourg, de la RD 48 et de la mairie a été lancé par la commune sous la forme d'une procédure adaptée. Monsieur le Maire indique que le jury d'audition a entendu les 3 entreprises candidates les mieux-disantes le 15 mai dernier conformément au règlement de la consultation de cette procédure adaptée. À la suite de ces auditions, le jury a établi un classement des offres selon les critères définis pour ce marché et propose de retenir la proposition de « L'atelier du Marais » pour un montant total de 18 620 euros Hors Taxes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE le marché de réalisation des études préalables à l'aménagement du bourg, de la RD 48 et de la mairie à l'entreprise « L'atelier du marais » pour un montant de 18 620 euros Hors Taxe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2018/38

Objet – ETUDES PRÉALABLES À L'AMÉNAGEMENT DU BOURG ET DE LA MAIRIE – DÉLÉGATION À UN ADJOINT POUR LE LANCEMENT ET LE SUIVI DE L'ÉTUDE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner délégation à un adjoint pour le lancement et le suivi du marché de réalisation des études préalables à l'aménagement du bourg, de la RD 48 et de la mairie. Après en avoir discuté, il suggère au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur Philippe LOUEDEC, adjoint au maire, pour lancer et suivre ce dossier et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE délégation à Monsieur Philippe LOUEDEC pour lancer et suivre les études préalables à l'aménagement du bourg, de la RD 48 et de la mairie.

DONNE à Monsieur Philippe LOUEDEC, adjoint au maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2018/39

Objet – SERVICES PÉRISCOLAIRES – TARIFS 2018-2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services périscolaires municipaux (transport scolaire, garderie municipale, cantine). Il propose de les augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2018-2019. Il rappelle qu'une majoration du tarif de la cantine est appliquée au prix du repas des enfants lorsque la procédure d'inscription hebdomadaire prévue dans le règlement de la cantine n'a pas été respectée ; il propose de maintenir le tarif de cette majoration inchangé.

	Objet	Tarif 2017-2018	Tarif 2018-2019
Cantine	Repas enfant	2,80 euros	3,05 euros
	Repas adulte	4,00 euros	4,30 euros
	Majoration	0,40 euro	0,40 euro
Transport scolaire	Abonnement annuel	116 euros	116 euros
Garderie	Matin (à partir de 7H30)	1,46 euros	1,50 euros
	Soir de 16h30 à 17h00	0,96 euro	1 euro
	Soir de 16h30 à 18h30	1,84 euros	1,90 euros
	Soir de 18h30 à 18h45	0,96 euro	1 euro
	Soir de 18h45 à 19h00	0,96 euro	1 euro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs des services périscolaires communaux selon le tableau présenté ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2018.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2018/40

Objet – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions parvenues à la mairie pour l'année 2018. Au vu de ces éléments, il propose d'attribuer, au titre de l'année 2018, les subventions suivantes :

Association des Parents d'élèves	2 000 euros
Avenir Sportif Gym	200 euros
Mernel Feet Association	130 euros
Pétanque mernelloise	130 euros
Association UNC	400 euros
Club des retraités	484 euros
Association Communale de Chasse Agréée	300 euros
Amicale du Personnel	111 euros
Prévention routière	75 euros
Veuves civiles de Maure	36 euros
FNATH	36 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les subventions définies ci-dessus au titre de l'année 2018.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2018/41

Objet – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Afin de permettre le règlement de l'ensemble des dépenses liées à la création de parterres (opération 201809), Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative décrite ci-après pour le budget principal de la commune. Il rappelle que le budget ayant été voté en suréquilibre, cette décision modificative n'a pas besoin d'être équilibrée.

Investissement :

Articles / Op°	Intitulé	Montant
D 2121 / 201809	Création de parterres	+ 1 250 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Principal décrite ci-dessus.

Délibération 2018/42

Objet – PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS DU RASED.

Monsieur le Maire présente une demande de la commune de Guipry-Messac concernant la prise en charge de dépenses d'investissement (matériel pédagogique et informatique) du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, RASED dont dépendent les élèves de l'école Albert Poulain. Il propose au Conseil Municipal d'accepter le règlement de cette dépense d'un montant de 94,37 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune aux dépenses d'investissement du RASED de Guipry-Messac pour un montant de 94,37 euros.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet – SIGNALÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'enseigne qui a été retenu pour la mairie à la suite de discussions qui ont eu lieu lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal. Il indique que la commande est passée et que l'installation interviendra prochainement.

Délibération 2018/43

Objet – MISE À JOUR DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Bruyères a modifié ses statuts lors de sa réunion du 29 mars dernier afin de mettre à jour l'adresse du siège du syndicat. En conséquence, la nouvelle adresse du siège sera le 38 rue du Rocher à Guichen.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute modification de statuts d'un établissement public de coopération intercommunal est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux exprimé dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Commune de Mernel - Conseil Municipal du 9 avril 2018

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Bruyères décrite ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Questions diverses :

- ✓ Monsieur le Maire indique que Madame Anne Braud est référente du Conseil Municipal auprès du chœur de Val d'Anast.

Séance levée à 22h30